



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Martinique

Question au Gouvernement n° 2067

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Alfred Marie-Jeanne.

M. Alfred Marie-Jeanne. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture.

Face à l'ampleur des importations de produits alimentaires, la Martinique est concernée par les exigences de précautions et de traçabilité. En 1999, la direction des services vétérinaires a répertorié une ou deux alertes sanitaires par semaine. Les affaires de dioxine de 1999, de listéria au début 2000 et de salmonellose, chaque année, en attestent.

En septembre 1998, le rapport Balland sur l'évaluation des risques liés à l'emploi des produits phytosanitaires, signale pour la Martinique une proportion d'usage par hectare de surface agricole utilisée de trois à quatre fois supérieure à celle de la métropole. Devant le bilan constaté - prise en compte tardive de la problématique, importations illicites, manque de structures analytiques sur place et besoins en contrôle des productions -, il est souhaitable d'optimiser la vérification au titre du respect de la réglementation, d'approfondir substantiellement la législation sur la sécurité alimentaire et d'instaurer un laboratoire d'analyse techniquement performant afin de réaliser un maximum de contrôles sur place et de remédier à la faiblesse des données épidémiologiques.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre dans l'intérêt des consommateurs martiniquais ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Jean Glavany, ministre de l'agriculture et de la pêche. Monsieur le député, je ne vous apprendrai rien en vous disant que la sécurité au sens large est une priorité de l'action de ce gouvernement, sécurité des biens et des personnes, sécurité sociale et sécurité alimentaire, bien entendu. Nous essayons de faire en sorte que cette priorité gouvernementale devienne aussi une priorité européenne. Ce sera l'un des objets du débat de tout à l'heure.

Je voudrais vous préciser que, bien entendu, la réglementation sanitaire nationale s'applique dans les DOM-TOM comme sur l'ensemble du territoire métropolitain. Et nous renforçons les moyens de veiller au quotidien à l'application des règles en matière de sécurité alimentaire.

S'agissant du laboratoire d'analyses départemental auquel vous avez fait allusion, j'ai fait savoir à la collectivité territoriale qu'un audit permettrait de définir les investissements nécessaires. J'ajoute que nous étudions avec mon collègue et ami Jean-Jack Queyranne les moyens de coordonner les activités des laboratoires afin d'optimiser les structures analytiques dans les DOM.

Soyez certain, monsieur le député, que nous continuerons à agir en ce sens. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2067

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2000, page 3879

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2000